



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil vingt-deux, le **mardi 22 février 2022**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Evelyne CHAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Yves DEMORA, Adjoint
Thierry BELLOIS, Éric BROCHARD, Claudia COURTOIS, Véronique GEHAN, Jacques ISAMBERT, Ludovic MALLET, Frédéric LAMON, Dominique VIOLETTE, Philippe GEHAN
Conseillers municipaux.

Absente excusée : A. GAUTHIER pouvoir à V. GEHAN.

Evelyne CHIAPPERIN a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H35.

Approbation du Conseil Municipal du 13/01/2022 : Approuvé sans remarque à noter par les conseillers municipaux.

Délibération n° 1 : **Annulation délibération du 05/10/201(attribution cadeau agent).**

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 5 octobre 2021 concernant la possibilité d'attribuer un cadeau sous-forme de bon d'achat à un agent quittant la collectivité dans le cadre d'une mutation ou d'un départ à la retraite et ayant passé de nombreuses années au service de la commune. Cette délibération a été prise sur le conseil du Trésor Public. Néanmoins, la Préfecture n'a pas validé cette délibération et a adressé un courrier à la mairie expliquant qu'une telle démarche n'était pas possible. Mme le Maire demande à l'assemblée d'annuler cette délibération.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2 : **Budget eau : autorisation paiement investissements avant vote du BP ;**

Mme le Maire explique que des travaux ont été effectués sur le réseau d'eau en début d'année 2022 à prendre en charge sur le budget eau 2022. Il s'agit d'une fuite d'eau présente à Blainville qui a dû être réparée rapidement ainsi que des travaux de raccordement à réaliser pour de nouvelles constructions (bien évidemment refacturés aux usagers). Afin de pouvoir payer ces factures, le trésor public nous indique qu'il est possible de réaliser des investissements avant le vote du budget jusqu'à concurrence du quart du montant d'investissement voté en 2021 soit 44 868 €. Le montant à provisionner étant de 11 327,84 €, il convient de délibérer sur cette autorisation de paiement de ces investissements avant le vote du BP 2022.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 3 : **INFOGEO 28 : Modification des modalités d'accès au SIG 28 d'ENERGIE EURE-ET-LOIR.**

Mme le Maire explique à l'assemblée qu'Energie Eure-et Loir permet aux collectivités un accès au SIG 28 nommé Infogéo 28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à « la protection des données des personnes » implique de désigner un délégué à la protection des données personnelles qui ne soit pas un élu. Il est donc proposé de nommer Michèle Barillet, secrétaire à l'accueil qui a bien sûr accepté. Mme le Maire signera la convention établie entre Energie Eure-et Loir et la commune afin de maintenir le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présentes au sein d'Infogéo28,

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Aménagement temps de travail Service technique (2 agents espaces vert, voirie, bâtiments communaux)

Mme le Maire rappelle les horaires actuels des deux agents techniques : 8h00-12h00 et 13h30-16h30 sur la base de 35 heures par semaine. Des besoins plus accrus durant certaines périodes de l'année (printemps, été et automne) nécessitent de réorganiser leur temps de travail. Mme le Maire propose à l'assemblée un temps de présence plus long à partir d'avril jusqu'à septembre de chaque année. Ce temps de travail sera annualisé de la façon suivante : du 1^{er} avril au 30 septembre, les agents travailleront de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 soit 37.50 hebdomadaires et du 1^{er} octobre au 31 mars de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30 soit 32.50 hebdomadaires. Cet aménagement s'organise sans RTT et respecte la durée légale du travail de 35h00 par semaine.

Approuvé à l'unanimité.

Communication et questions diverses

Mme le Maire souhaite revenir sur les investissements prévus pour 2022 exprimés lors du dernier conseil municipal dans le cadre des demandes de subventions. Elle rappelle les votes d'opposition donnés pour le diagnostic de l'église, les caméras de surveillance et les radars pédagogiques. Elle précise un changement dans le financement de la caméra de surveillance à installer à Blainville avec une subvention versée par l'Agglomération de Dreux qui soldera le coût de cet élément en complément des subventions de l'Etat et du Département, rien à la charge de la commune. Pour les deux autres caméras, elles seront subventionnées à hauteur de 60 % par le département et l'Etat, le solde sera à la charge de la commune.

Concernant le diagnostic de l'église, Mme le Maire renouvelle la nécessité de faire un état des lieux de ce bâtiment afin d'en connaître ses faiblesses pour envisager le cas échéant des travaux de rénovation, d'en mesurer l'ampleur financière et de connaître les subventions possibles. Claudia Courtois précise que la DRAC peut nous accompagner dans cette démarche pour peut-être éviter l'intervention d'un architecte. Frédéric Lamon conclut ces interventions en signalant que le vote du budget traduira l'avis des conseillers sur ces investissements. Mme le Maire en prend acte.

Véronique Gehan relance l'achat des capteurs de CO2 à installer dans les classes. Evelyne Chiapperin informe l'assemblée qu'ils ont été achetés. Véronique Gehan rappelle le devis d'un purificateur d'air qui a été envoyé par Alice Gauthier pour une éventuelle mise en place à la cantine. Aucune réponse n'a été apportée. Au vu de la situation de l'épidémie Covid 19, plutôt en baisse, cet achat n'est pas une priorité d'autant plus que ce matériel n'empêchera pas d'ouvrir les fenêtres pour aérer le restaurant scolaire.

Véronique Gehan transmet une remarque faite par un riverain de la rue des Clos sur l'état de cette voie : nids de poules.

Véronique Gehan rappelle le dépôt sauvage situé sur la bretelle de sortie de la RN 154 en direction d'Imbermais. Yves Demora signale qu'il a fait le nécessaire auprès du conseil départemental en charge de ce lieu.

La séance est levée à 22h25